



SNUipp



SNUipp - FSU

n° 107 - Janvier 2014

infos

PSYCHOLOGUE À L'ÉCOLE : UN VRAI MÉTIER

RECONNAÎTRE
NOTRE MÉTIER.
MAINTENANT !



SNUipp - FSU

ÉDITO

Si la nouvelle année est l'occasion d'échanger les vœux les meilleurs, que peut-on souhaiter sur le plan professionnel ? L'année 2013 s'est terminée avec la confirmation de l'ouverture d'un groupe de travail sur les psychologues de l'Éducation nationale (premier et second degré), à l'issue du chantier métier du ministère consacré aux personnels RASED. Le SNUipp avait demandé une réflexion spécifique sur le statut, le recrutement et la formation des psychologues des écoles (une des revendications du groupe des six).

Pour éviter leur « mise en extinction » par manque de renouvellement, il est vital de revoir leur recrutement. De nombreux postes de psychologues restent vacants, aggravant les conditions d'exercice des collègues en poste. Certains DASEN ont commencé à embaucher des psychologues avec des contrats précaires sur 10 mois. Il y a donc urgence à ouvrir ce chantier. Il en va de l'avenir de la psychologie à l'école.

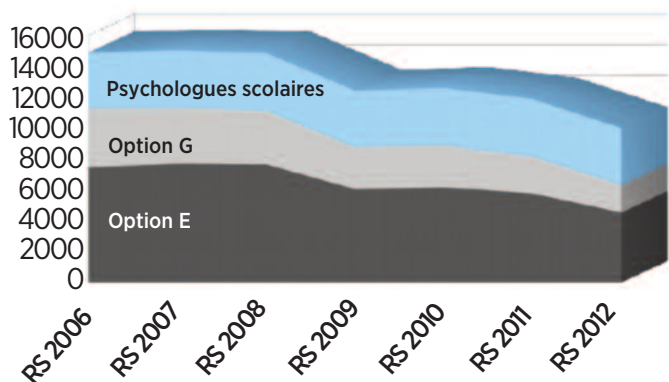
Pour que la priorité au primaire concerne aussi les psychologues, revendiquez, avec le SNUipp-FSU, qu'elle se concrétise dès les prochaines cartes scolaires : créations de postes, départs en formation...

Bonne année à tous !

LE RAPPORT DU SÉNAT SUR LES RASED

En juillet 2013, un rapport sur les RASED a été rédigé par la commission des finances du Sénat. Concernant le recrutement des psychologues des écoles, il propose un concours spécifique de psychologue de l'Éducation Nationale pour des titulaires d'un MASTER 2 de psychologie, sous condition du suivi d'une formation sur le système éducatif. Entre 2008 et 2012, si les suppressions de postes ont peu touché les psychologues des écoles, le recrutement a été largement insuffisant pour pourvoir les postes vacants et répondre aux besoins nouveaux en postes. A la rentrée 2012, on comptait 9 988 postes RASED (contre 14 793 en 2008), dont 3704 postes de psychologues (37,1%). En 2011, en terme de bilans psychologiques, l'action des psychologues a concerné 244 729 élèves soit 25 % en maternelle, 25% au CP, 20% au CE1, 12% au CE2, 9% au CM1 et 9% au CM2.

Evolution des postes RASED depuis 2006



SEMAINES À 4 JOURS, À 4 JOURS ½ : quelles obligations de service ?

Les psychologues interviennent auprès des enfants sur le temps de présence scolaire. Ils ont à assurer 24h hebdomadaires pour « les activités techniques d'observation et de dépistage, le conseil aux maîtres et aux familles, les activités de coordination et de synthèse », en incluant « la participation aux instances réglementaires et aux formations auxquelles ils sont convoqués ». Les psychologues ne sont pas concernés par les 108 heures annualisées des temps de service des enseignants. La « souplesse » des emplois du temps leur est reconnue. La participation à des animations pédagogiques n'est pas obligatoire mais il est bien évident que certaines peuvent les concerner, auquel cas elles sont décomptées des horaires réglementaires.

Concernant la semaine de 4 jours ½, les enfants doivent être rencontrés sur le temps de présence scolaire. Ce fait ne peut entraver en aucun cas la souplesse de l'emploi du temps des psychologues scolaires qui leur est reconnue. Ainsi, sur Rennes, certains collègues récupèrent une demi-journée dans la semaine et d'autres ont maintenu leur activité sur 4 jours comme auparavant. L'emploi du temps est soumis à l'approbation de l'IEN.

Circulaire n°74-148 du 19 avril 1974

Circulaire n°2009-088 du 17/07/2009

INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE ADELI : les psychologues concernés

Quels que soient leurs secteurs d'activité, les psychologues ont l'obligation de faire enregistrer leur diplôme au sein du répertoire ADELI. Consultable par le public et les professionnels (cf sites des régions), ce répertoire permet de contacter les psychologues en cas d'urgence et de vérifier qu'il n'y ait pas usurpation du titre.

L'inscription se fait par département, sans frais, auprès de la délégation territoriale de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il faut fournir l'original du diplôme, apporter une pièce d'identité et remplir un formulaire d'inscription CERFA n°12269*012. Un numéro ADELI est attribué après l'inscription.

Réf : arrêté du 27 mai 1998 - Journal Officiel du 17 juillet 1998 ; ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010.

<http://www.sante.gouv.fr/adeli>

COLLECTIF NATIONAL RASED

Un clip-vidéo a été réalisé pour relancer publiquement la question des RASED. Sur proposition du SNUipp, le collectif a décidé la création d'un observatoire qui a pour objectif de recueillir les données du terrain concernant les besoins en formation et en création de postes. Il sera ainsi un point d'appui au moment des opérations de carte scolaire.

SOMMAIRE

pages 2-3 : actualité

pages 4-5 : dossier « les fondements historiques de la psychologie à l'école » par JC Guillemard

page 6 : interview de C. Arbisio Approches cliniques du WISC IV

page 7 : psychologue dans les écoles guyanaises, interview de F. Rochat

page 8 : frais de déplacement, infos.

Ce journal a été coordonné par :
Véronique Brune,
Françoise Dalia et
Natacha Delahaye

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

CHANTIERS MÉTIER : des attentes fortes pour les psychologues



Le ministère a organisé des groupes de travail sur des fiches métiers afin de remettre à plat missions, conditions d'exercice. Ces fiches métiers serviront de point de départ à de nouvelles circulaires.

Le groupe de travail RASED qui comprenait des délégations des syndicats représentatifs et de représentants de l'administration a été réuni deux fois. Le SNUipp s'y est attaché à maintenir le travail en réseau et le regard pluri-professionnel des trois acteurs du RASED. Il a demandé que soient introduites les missions de prévention pour les 3 fonctions ainsi que celle d'aide directe aux élèves afin qu'il n'y ait pas de glissement vers le conseil aux enseignants. Pour le SNUipp, il fallait aussi qu'un temps de synthèse soit identifié et garanti et que le projet d'aide spécialisée garde sa fonction spécifique, ce qui différencie l'intervention RASED du soutien et de la différenciation pédagogique tout en préservant l'identité du RASED. Les interventions RASED sont consacrées au 1^{er} degré avec une liaison améliorée avec le collège et non pas à du suivi en aide directe, comme cela était envisagé au départ. Pour les maîtres E, le SNUipp a rejeté l'idée d'interventions « majoritairement dans la classe » qui, non seulement privilégiait une modalité pédagogique mais accentuait la confusion possible avec le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Les discussions ont porté sur le « pôle ressource de circonscription » envisagé par le ministère (définition, missions, lien RASED-pôle). Le SNUipp est fortement intervenu pour que les personnels continuent d'être positionnés administrativement dans une école et que des territoires infra-circonscription (antenne RASED) soient définis afin de permettre des interventions cohérentes et pérennes. Le niveau de la circonscription qui existait déjà dans les circulaires de 2002 et 2009

peut être pertinent pour des actions ponctuelles (urgence, projet particulier...).

Le ministère envisage une refonte de la carte d'implantation des RASED et la relance des départs en formation pour pourvoir les postes vacants et pour en implanter de nouveaux. Dans la loi d'orientation et de programmation de l'école votée en juillet 2013, sont prévus la création de 7000 postes pour « l'évolution des pratiques pédagogiques » (RASED et dispositif *Plus de maîtres que de classe*). Le SNUipp a insisté sur la nécessité d'un cadrage national et la mise en œuvre rapide de groupes de travail dans les départements.

Pour les psychologues, le SNUipp est intervenu et a fait modifier et préciser l'ensemble des missions pour que celles-ci respectent le cadre déontologique du psychologue. Il a demandé des avancées sur les revendications portées par le groupe des 6 (AFPEN, ACOP-F, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU). En réponse à la déclaration du SNUipp, le ministère s'est dit conscient des problématiques de vivier, de recrutement et de formation et il n'est pas opposé à l'ouverture d'un groupe de travail sur ces questions. A suivre...

Déclaration préalable du SNUipp-FSU

Pour les psychologues des écoles, l'ouverture du chantier métier répond à une véritable attente : celle de voir reconnaître par l'Éducation nationale le fait qu'ils exercent un métier différent de celui d'enseignant, un métier spécifique qui correspond à un titre, à un cursus universitaire, à des pratiques professionnelles et à une déontologie.

Depuis la création en 1947 des premiers postes de psychologues scolaires dans la foulée du plan de rénovation de l'école Langevin-Wallon, les psychologues attendent une clarification statutaire de leur position dans l'institution.

Depuis plus de 50 ans, des syndicats, des associations professionnelles qui portent cette revendication ont espéré, ont œuvré dans ce sens mais ont essuyé des fins de non recevoir. En 2007, sous l'autorité de la DGESCO, ces organisations ont participé à la rédaction d'un projet de circulaire commune aux psychologues du 1^{er} degré et aux conseillers d'orientation psychologues. Ce travail, cette ouverture, ces consensus trouvés sont restés sans suite.

Maintenir uniquement un recrutement interne ne permettra pas d'assurer le renouvellement des 3700 psychologues en poste. Avec le processus de mastérisation, la pérennité du diplôme DEPS (Bac + 4) est questionnée. Recruter des masters 2 de psychologie parmi les PE ne suffit pas car le taux est trop faible (7 reçus en 2010, 12 en 2012 soit 0,24 % des admis).

Accepter réellement la fonction de psychologue dans les écoles, c'est remettre à plat l'existant.

Nous avons bien noté que la récente loi de programmation situait les psychologues de l'Éducation nationale du 1^{er} degré dans la communauté éducative, ce qui est un 1^{er} pas.

Pour le SNUipp-FSU voici venu le moment de refonder la place de la psychologie à l'école. Ce chantier travail doit ouvrir de vraies perspectives pour nos collègues. Les aspirations sont fortes, il est temps de tracer un chemin nouveau. La mise en place d'un groupe de travail pour les psychologues du 1^{er} et du second degré est pour nous la voie pour amorcer le changement attendu.

ISAE : une nouvelle indemnité

D'un montant annuel de 400 € brut, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) est versée en 2 fractions de 200 € brut, en novembre et en juin. Les personnels des RASED sont concernés par son attribution.

Pour demander l'attribution de l'ISAE à tous les personnels qui en sont exclus actuellement, carte pétition à signer en ligne :

http://snuipp.fr/IMG/pdf/carte_ISAE.pdf

Textes de référence :

Décret n° 2013-790 du 30 août 2013

Arrêté du 30 août 2013

L'ISAE, C'EST
POUR TOUS LES PE !

RECONNAÎTRE
NOTRE MÉTIER.
MAINTENANT !



SNUipp - FSU

PSYCHOLOGIE SCOLAIRE FRANÇAISE : *les pionniers*

Si notre profession n'est pas née en France (Stanley Hall, Lightner Witmer, 1895 USA), on peut considérer Alfred Binet comme le fondateur de la psychologie scolaire française (1905). D'autres influences se sont ensuite fait sentir entre les deux guerres mondiales : Orientation Professionnelle (1920), psychanalyse, pédo-psychiatrie, pédagogies nouvelles...

IL FAUT
VOIR
GRAND
POUR LES
ENFANTS

LES RASÉD
ACTEURS DE LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉCOLE



Le temps des pionniers :

En 1944, le Conseil National de la Résistance (CNR) considère que c'est par l'éducation qu'on évitera le retour des horreurs qui ont marqué la première moitié du 20^{ème} siècle. André Capitant, Ministre de l'Education Nationale dans le gouvernement provisoire du Général De Gaulle, constitue une commission ministérielle chargée de préparer une réforme démocratique de l'enseignement. Deux intellectuels, le physicien Paul Langevin (qui décèdera en 1946) et le médecin et psychologue Henri Wallon, animent cette commission. Le Plan dit Langevin-Wallon est présenté au ministre en 1947. Henri Wallon y a introduit l'idée de doter cette réforme démocratique d'un outil : la psychologie scolaire. Selon Wallon, pour que la réforme démocratique de l'enseignement réussisse, le psychologue scolaire devait favoriser la mise en œuvre d'une pédagogie nouvelle¹. Pour cela il faut connaître l'enfant et découvrir « *les causes intellectuelles, caractérielles et sociales de son comportements scolaire* ». Mais il mettait en garde contre deux dangers : « *une sélection qui refuserait à certains enfants et même au plus grand nombre, les possibilités de culture qui doivent être mises au service de tous* »² et l'enregistrement stérile de « *situations que leur simple constatation fait alors tenir pour définitivement établies, nécessaires inévitables.* »³

C'est en pensant à l'organisation prochaine d'une école démocratique que fut formée en 1946 la première équipe d'instituteurs (de classes primaires et de cours complémentaires) du département de la Seine qui constitua le noyau de la psychologie scolaire en France.⁴

C'est grâce à cette équipe avec laquelle il était en relation étroite, directement et par l'intermédiaire de ses collaborateurs Hélène Gratiot-Alphandéry et René Zazzo, qu'Henri Wallon put préciser sa conception de la psychologie scolaire ainsi liée à une pratique sur le terrain.⁵



JC Guillemard

Psychologue, SNUipp-FSU 91,
Docteur en Sciences de l'Éducation
Ancien président de l'AFPS (1981-1987)
ancien président de l'ISPA (1988-1989),
secrétaire du Groupe des ONG-UNESCO sur l'Éducation Pour Tous

Cette conception définit une identité professionnelle du psychologue en faisant de lui un « *auxiliaire du pédagogue* » et en lui donnant vocation d'améliorer la pratique pédagogique dans son acception la plus large, c'est-à-dire, non seulement sous l'angle de la relation maître-élève favorisée par une meilleure connaissance de l'enfant, mais également sous l'angle de la recherche psycho-pédagogique.

Cette fonction de chercheur du psychologue apparaît nettement dans les premières productions du groupe parisien (Bulletin des Psychologues Scolaires) où sont présentées des analyses de matières d'enseignement, des descriptions de facteurs favorables à l'assimilation d'une discipline, ou au développement de certaines aptitudes et à la révélation des intérêts des enfants. Ces collectes de données donnent lieu à des propositions de méthodes ou de techniques susceptibles d'aider les élèves à surmonter leurs éventuelles difficultés spécifiques ou à développer des compétences particulières dans divers domaines.

Dans l'étude particulière des individus, la mission du psychologue consiste à rechercher « *ce qui peut entraver ou favoriser leur cheminement heureux vers l'âge adulte* ».

Mais si le psychologue doit s'employer à trouver des « *moyens susceptibles de promouvoir cette croissance par un travail adapté à leur fonction mentale* », il doit aussi organiser le milieu.

On le voit la mission d'observation clinique n'est pas seulement à visée psycho-pédagogique, elle est aussi à visée psychosociale, ce qu'on a parfois résumé par la formule, « *adaptation de l'enfant à l'école et adaptation de l'école à l'enfant* ».

Le contexte de l'époque écarte Henri Wallon de la vie politique,⁶ le projet de réforme démocratique de l'enseignement est classé mais, la psychologie scolaire- privée de ce qui lui donnait tout son sens- poursuit néanmoins sa marche en avant.

En 1948, des professeurs de l'enseignement secondaire reçoivent une formation de psychologue et sont nommés dans des lycées parisiens (Louis le Grand, Chaptal, Jacques Decour...). Dès 1949 un premier congrès des psychologues de l'Education Nationale est organisé à Sèvres et un second à Grenoble en 1950. Un Comité Inter- directions est créé au Ministère de l'Education Nationale et produit un texte définissant en 7 points les fonctions de la psychologie scolaire(1951), Les propositions françaises sont retenues par l'UNESCO pour une définition internationale du rôle du psychologue dans l'école et deux colloques internationaux sont organisés à Hambourg en 1952 et 1954.

Au moment où les développements nationaux et internationaux semblaient devoir ouvrir à la psychologie scolaire un bel avenir en France un coup d'arrêt brutal fut donné à la profession. En 1954, le recrutement est interrompu et les psychologues scolaires en fonction sont invités à reprendre leurs postes en classe au motif que la France avait besoin de tous ses instituteurs. Ce sera le premier épisode illustrant l'ambiguïté de la profession et posant clairement la question de l'identité et du statut.

Supprimée de l'enseignement élémentaire (en même temps que la formation), mais maintenue dans les lycées, la psychologie scolaire persista en province (avec un nombre très réduit de représentants). Elle se déplaça également dans les Centres Psycho-Pédagogique(CPP) où certains psychologues purent se recycler au lieu de reprendre une classe⁷. Ce reclassement conduisit ces psychologues à s'orienter vers une pratique d'analyse des difficultés scolaires comme symptômes. Le développement de la pédo psychiatrie contribua à influencer les pratiques des psychologues en même temps qu'on assistait à une multiplication des « *troubles scolaires* » notam-

ment avec la définition de nouvelles « *maladies du siècle* » dont la dyslexie (Mucchielli). Cette vision du métier (analyse clinique de la souffrance psychique individuelle) reste toujours très présente et, pour nombre de psychologues, la seule qui les définisse vraiment.



1. *La critique de la pédagogie traditionnelle et la promotion des pédagogies nouvelles (Dewey, Montessori, Decroly, Freinet...)* est un fondement de la réforme de l'enseignement et de la formation des maîtres. Ce n'est pas un hasard si Henri Wallon est co-fondateur du Groupe Français d'Education Nouvelle-GFEN- dont il fut président.

2. Henri Wallon : Pourquoi des psychologues scolaires ? *Enfance* n°5. Nov.Déc. - 1952.

3; *Ibid.*

4. L'année précédente(1945) Henri Wallon avait fait nommer à Grenoble le premier psychologue scolaire français, Bernard Andrey (dcd en 2010) et dont l'expérience servira à adapter la formation pratique des pionniers.

5. Plan Langevin-Wallon : titre IV.

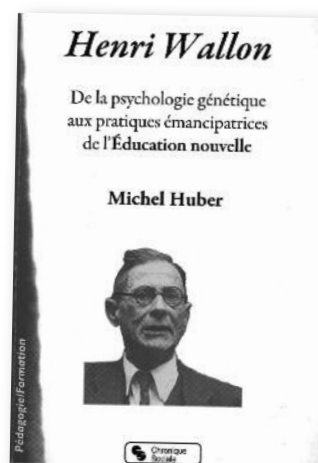
6. La « Guerre froide » a commencé. En 1947, le Président du Conseil Ramadier (SFIO) renvoie les ministres communistes du gouvernement (mai 1947). Henri Wallon était membre du PCF. Le contexte entraîne également la scission syndicale de la CGT : Décembre 1947, création de la CGT-FO, et 1948, Fédération de l'Education Nationale autonome (où resteront les ex-Cégétistes qui deviendra la tendance Unité et Action).

7. Le premier Centre Psycho Pédagogique créé au Lycée Claude Bernard à Paris est également dû à une initiative d'Henri Wallon.

Un ouvrage à découvrir

Pour mieux appréhender la place originale de H. Wallon dans l'histoire de la psychologie et de la pédagogie :

De la psychologie génétique aux pratiques émancipatrices de l'Education nouvelle, Michel Huber, Editions Chronique sociale.



ENTRETIEN AVEC *Christine Arbisio*



Les tests sont de plus en plus nombreux et s'intéressent principalement aux performances sans qu'il y ait beaucoup de débat sur ces questions.

Clinique et expérimentation à l'origine de la création des épreuves d'efficiency intellectuelle : le regard de Christine Arbisio sur la clinique du WISC IV.

Comment s'inscrit le WISC IV dans l'histoire de la psychologie ?

Les échelles d'efficiency ont historiquement une double filiation : A. Binet est le premier à proposer une méthode systématisée qui permette de mesurer des fonctions psychiques complexes. Formé également à la psychopathologie, il mène des recherches en compagnie de T. Simon, aliéniste. Il introduit donc la démarche clinique dans les « *mental tests* », qui appartenaient jusque-là à la méthode expérimentale.

D. Wechsler propose une définition « *statistique* » de l'intelligence mais il est d'abord et avant tout clinicien et psychopathologue. Pour lui, quand la clinique contredit les résultats du test, c'est toujours la clinique qui a raison.

Quant au WISC-IV, il est le fruit de la rencontre des échelles de Wechsler avec les conceptions cognitivistes contemporaines à propos de l'intelligence. De ce point de vue, il reflète une réalité sociologique actuelle. En psychologie, les recherches sur le fonctionnement intellectuel sont devenues quasi exclusivement d'orientation cognitiviste. Sans contester l'intérêt de certaines de ces recherches, l'absence de pluralité de regards et de pensées dans ce champ pose question.

A quelles conditions un bilan psychologique peut-il s'inscrire dans une relation transférentielle et produire un acte de parole au sens psychanalytique du terme ?

A mon sens, la dimension essentielle ici est celle du dispositif clinique. On ne peut pas décréter qu'un bilan psychologique produise un acte de parole. En revanche, on peut créer les conditions pour qu'une relation transférentielle se noue. Il est essentiel de partir de la demande, souvent portée par un tiers adulte quand il s'agit d'un enfant, de reprendre la demande des parents en les associant d'emblée à la démarche. Insister d'emblée sur la place indispensable du père dès la première rencontre a souvent en soi des effets mobilisateurs. Enfin, ne jamais engager un bilan s'il n'est pas directement en lien avec la demande de l'enfant, ce qui est malheureusement encore beaucoup trop fréquent, le psychologue se contentant d'expliquer à l'enfant ce qui va se passer.

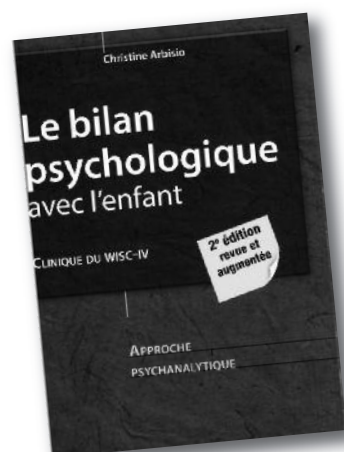
C'est l'ensemble de ce dispositif initial qui permet qu'un transfert se noue avec le psychologue. Ce sont ces mouvements transférentiels qui favorisent la reconnaissance de la place occupée par l'enfant dans les fantasmes des parents, qui peuvent permettre des remaniements et éventuellement un acte de parole.

Les psychologues ont été souvent ambivalents par rapport à l'utilisation d'épreuves standardisées. Dans la période actuelle très axée sur l'objectivation et la mesure, n'y a-t-il pas un enjeu très fort pour les psychologues ?

Effectivement, l'évolution actuelle est inquiétante. Alors que la France s'était toujours caractérisée par une défiance à l'égard des tests et des mesures, contrairement aux Etats-Unis, cet esprit critique semble avoir considérablement régressé. Les tests sont de plus en plus nombreux et s'intéressent principalement aux performances sans qu'il y ait beaucoup de débat sur ces questions.

Je crois qu'en effet l'enjeu est très fort aujourd'hui. Défendre la démarche clinique aujourd'hui, c'est refuser l'objectivation généralisée, le rabattement des problématiques humaines, existentielles sur la biologie ou la génétique.

Pour cela, considérer et respecter un enfant et ses parents comme étant des sujets, avec leurs désirs, leurs conflits, leurs paradoxes, ne peut se faire que si le psychologue assume sa propre subjectivité. C'est la clef du dispositif clinique : le psychologue qui part de la demande ouvre à l'autre l'espace d'une possible expression subjective qui n'est possible que parce qu'il assume également sa propre position de sujet. Cette situation clinique est alors co-construite par la rencontre entre plusieurs subjectivités : l'enfant, ses parents, le psychologue créent ensemble cet espace dans lequel de nouvelles paroles, des effets de changement et de subjectivation vont pouvoir advenir.



ENTRETIEN AVEC

Fabienne Rochat,

Psychologue dans les écoles de secteur à Matoury en Guyane.

PSYCHOLOGUES LOIN DE LA MÉTROPOLÉ : l'exemple de la Guyane.

Sur un territoire aussi vaste que la Guyane, quelle est l'implantation des postes de psychologues et de RASED ?

La Guyane, vaste département français d'outre-mer de 83 800 km², scolarise quelques 42 000 élèves dans 145 écoles. La proportion d'élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés est très importante. Avec 35 langues parlées dans le département, pour un grand nombre d'élèves, le français n'est qu'une langue de scolarisation. Malgré l'échec scolaire massif, la politique de restriction du précédent gouvernement n'a pas épargné les RASED guyanais : absence de maître G, enseignants non spécialisés sur postes E, postes non pourvus faute de candidats.

18 postes de psychologues sont implantés sur le littoral, 2 sur le Maroni, fleuve frontalier avec le Surinam, à l'ouest et 1 sur l'Oyapock, fleuve frontalier avec le Brésil, à l'est.

La filière psychologie n'existant pas au Pôle universitaire de Guyane, les psychologues ont effectué leurs études en métropole. La formation DEPS, elle aussi en métropole, impose d'importants sacrifices sur un plan personnel et familial. La pénurie d'enseignants dont souffre la Guyane n'épargne pas les postes de psychologues, qui régulièrement demeurent vacants ou pourvus par des collègues titulaires de M1 ou de M2, parfois contractuels. Les textes réglementaires sur les titres et les diplômes requis ne sont pas toujours respectés. Cette année, le rectorat propose une formation à distance avec l'Institut d'Enseignement à Distance de Paris 8. Il s'agit d'un financement et d'un accompagnement jusqu'au M2 de psychologie, pour 5 Professeurs d'Ecole titulaires de licence ou M1 de psychologie. Un coût financier abaissé, une occupation immédiate des postes de psychologues vacants sont les raisons qui ont motivé ce choix, plutôt que celui de départs en formation DEPS en métropole. Ces collègues sont dans l'attente d'un tuteur (ou superviseur), de consignes quant à la signature des bilans effectués et d'une garantie de la poursuite du dispositif pour l'an prochain (et poursuite du M2).

Comment s'organise leur travail en particulier dans les territoires ruraux et éloignés des centres urbains ?

Le travail du psychologue dans une académie aussi complexe revêt plusieurs visages et requiert d'importantes capacités d'adaptation. D'un point de vue matériel, la poussée démographique impose une sur-occupation des locaux scolaires. Ainsi les psychologues ne disposent que très rarement d'un bureau. Poser un cadre, installer un espace accueillant s'avère souvent impossible, les psychologues sont contraints de s'installer dans un coin de la BCD, d'utiliser une salle

informatique, une salle des maîtres, le bureau de l'infirmière, de cohabiter avec le photocopieur, voire sous un préau ou dans un couloir. Obtenir un nouveau test demande plusieurs années, l'utilisation de tests obsolètes ou l'emprunt du matériel est donc fréquent.

Sur les sites isolés, les psychologues se déplacent en pirogue pour rejoindre les écoles, protégeant leur matériel dans des bidons étanches. Une journée de trajet peut être nécessaire pour se rendre dans les villages les plus isolés. Les élèves de la commune de Grand Santi, sur le Maroni, n'ont vu un psychologue scolaire que deux journées sur les



cinq dernières années. Les élèves de CLIS et d'ULIS n'ayant pas de notification MDPH sont placés dans ces dispositifs par les directeurs et les chefs d'établissements. Les handicaps éventuels ne sont pas repérés, faussant totalement les chiffres de la MDPH. D'autre part, en l'absence des structures d'aide et de soin dans des communes très éloignées, les bilans psychologiques réalisés restent sans suite sur le plan d'un suivi.

La psychologie interculturelle est-elle une dimension prégnante du travail du psychologue ?

Dans notre département où des enfants d'origines culturelles diverses cohabitent dans les écoles, les psychologues travaillent seuls et se forment de façon autonome : lectures, participations personnelles à des formations proposées localement. L'interculturalité est une donnée incontournable. Les pratiques langagières, le rapport au corps,... varient d'une communauté à l'autre.

Quelles sont les revendications des psychologues guyanais ?

La principale demande des psychologues du département est d'avoir accès à une formation continue de qualité, en particulier dans le domaine de la psychologie interculturelle. Les autres revendications portent sur la création d'espaces définis pour travailler et accueillir les enfants et leurs parents ainsi que le financement d'un matériel et d'outils psychologiques diversifiés. Un investissement important à faire pour améliorer les conditions de travail.

QUESTION/RÉPONSE

L'enveloppe des crédits de remboursements des frais de déplacement est insuffisante pour couvrir les frais engagés. Quels sont les recours possibles ?

Le SNUipp est dans plusieurs départements et depuis plusieurs années à l'initiative de nombreux recours concernant le non paiement des frais de déplacement des collègues RASED. L'administration refuse de prendre en charge des frais au motif qu'ils dépassent l'enveloppe budgétaire qui leur a été attribuée. Cet argumentaire est régulièrement contredit par les Tribunaux administratifs (exemple TA de Nantes en juillet 2013) en s'appuyant sur les articles 3 et 10 du décret du 3/07/2006 ouvrant droit à indemnisation des frais de transport.

Le recours gracieux doit se faire en deux temps :

1) recours gracieux à adresser au directeur académique en recommandé avec accusé de réception ;
2) en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois ou à partir de la date de rejet du recours gracieux, saisir dans un délai de 2 mois le tribunal administratif, en lui envoyant un dossier en 4 exemplaires, avec un timbre fiscal de 35€.

Les sections départementales du SNUipp tiennent à disposition des modèles de recours gracieux, rédigés par l'avocat du syndicat. Elles accompagnent les collègues dans leurs démarches.

N'hésitez pas à les contacter.

COLLECTIF NATIONAL DES PSYCHOLOGUES DU SNUIPP une composition renouvelée

Tous les 3 ans, après le congrès national, le conseil national élit une nouvelle composition du collectif des psychologues. Celui-ci est chargé de suivre l'actualité syndicale pour les psychologues, en lien avec les autres secteurs du SNUipp : relations avec le ministère, intersyndicales et collectifs nationaux, élaboration des snuinfos psy, informations syndicales dans les centres DEPS, travail interne au sein du groupe transversal des psychologues de la FSU.

Il est composé de 2 responsables nationales :

Françoise DALIA (64) et Natacha DELAHAYE (51)

et de 12 militant(e)s :

CANQUOUET Christa (06), COUX Odile (11), LARZUL Stéphane (29), BRUNE Véronique (35), KOESSLER Emmanuelle (57), MARTEEL Danièle (59), CHANSELME Thierry (63), LAHAYE Florence (72), FONTAINE Elisabeth (77), ROUSSEAU Philippe (85), PANIER Natacha (93), ROCHAT Fabienne (973).

NOUS CONTACTER

courriels :

francoise.dalia@snuipp.fr

natacha.delahaye@snuipp.fr

adresse postale :

128 boulevard Blanqui, 75013 Paris

tél: 01 44 79 50 41

NOTE DE LECTURE

"De l'être au chiffre, 20 ans de psychologie scolaire. Témoignage",

par Odile Déchavanne, aux éditions *La pensée vagabonde*.

Odile Déchavanne est restée 20 ans psychologue dans des écoles ardéchoises jusqu'en 2010. Dans son livre, elle retrace son parcours d'enseignante et d'étudiante à Lyon, de psychologue en Ardèche et pointe avec justesse toutes les évolutions de l'école. Le titre qu'elle a choisi souligne son regret et son inquiétude à voir le travail et la relation au sujet soumis à la mise en chiffres, au fantasme d'une objectivation des actes et des personnes prenant le pas sur l'attention et le soutien, sur le temps de la parole et des échanges. Ses relations avec la hiérarchie, le travail en RASED, le partenariat noué à l'extérieur de l'école sont sources de réflexions sur la place du psychologue à l'école, sur les paradoxes institutionnels dans lesquels il peut être pris. Une lecture passionnante qui permet de faire un retour sur ses pratiques de psychologue à l'école et son positionnement professionnel et éthique.



SE SYNDIQUER

une démarche vers du collectif

L'originalité d'un certain syndicalisme à la française est d'allier la défense des personnels à la participation active à un projet de transformation du réel, dans le sens d'une réduction des inégalités sociales. En participant activement au pacte républicain et à la vie démocratique, le syndicalisme que défendent le SNUipp et la FSU, avec ses propositions et ses actions sur le terrain, entend infléchir les politiques éducatives, salariales etc... Dès leur création en 1992-1993, la FSU et le SNUipp ont opté pour la revendication de création d'un service de psychologie de la maternelle à l'université, une proposition qui faisait déjà partie du plan Langevin-Wallon de rénovation de l'école (1947). Avec un service de psychologie, il faut des psychologues reconnus statutairement! Aussi la clarification de la position institutionnelle des psychologues du 1er degré est indispensable. Le dernier congrès du SNUipp à Saint Malo a rappelé ses exigences dans un 1er temps: l'ouverture de discussions sur l'avenir du recrutement et de la formation des psychologues dits « scolaires ».

Parce que le soutien, la solidarité et l'implication de chacun sont indispensables, syndiquez-vous sans attendre auprès de votre section départementale SNUipp.

Déduction fiscale de 66% sur la cotisation syndicale : profitez-en !